BRVM 10	158,19
Variation Jour	2,64 %
Variation annuelle	2,48 %

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

N° 2 — jeudi 3 janvier 2019 — Site : www.brvm.org

BRVM Composite	173,98
Variation Jour	1,31 %
Variation annuelle	1,01 %

Evolution des indices

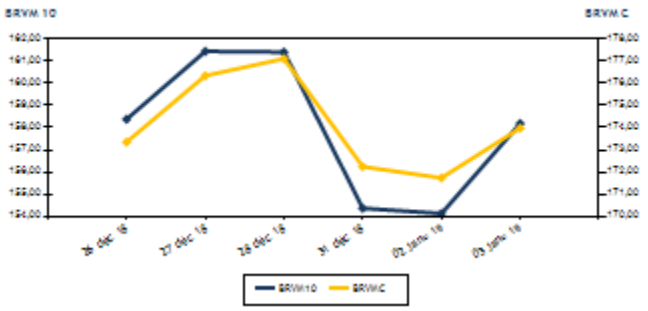

Volumes et valeurs transigés

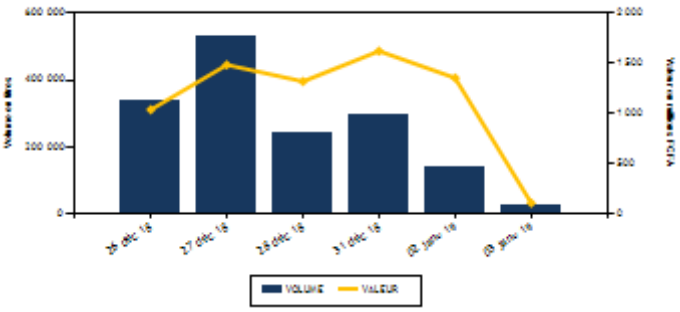

Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	4 893 370 881 335	1,31 %
Volume échangé	27 975	-79,93 %
Valeur transigée (FCFA)	111 439 395	-91,78 %
Nombre de titres transigés	33	-5,71 %
Nombre de titres en hausse	6	-45,45 %
Nombre de titres en baisse	21	10,53 %
Nombre de titres inchangés	6	20,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	3 429 998 287 227	0,01 %
Volume échangé	200	
Valeur transigée (FCFA)	1 999 800	
Nombre de titres transigés	1	
Nombre de titres en hausse	1	
Nombre de titres en baisse	0	
Nombre de titres inchangés	0	

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SONATEL SN (SNTS)	17 000	6,25 %	6,25 %
SGB CI (SGBC)	7 900	3,95 %	6,76 %
TOTAL SN (TTLS)	1 450	3,57 %	0,00 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	2 350	2,17 %	-4,08 %
SAPH CI (SPHC)	3 800	1,47 %	2,98 %

PLUS FORTES BAISSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BANK OF AFRICA SENEGAL (BOAS)	1 765	-7,11 %	-12,62 %
CFAO MOTORS CI (CFAC)	595	-6,30 %	-7,03 %
CIE CI (CIEC)	1 350	-5,26 %	-6,57 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	900	-5,26 %	-5,26 %
SODE CI (SDCC)	3 700	-4,76 %	-4,76 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	58,22	-0,56 %	1,66 %	2 955	2 945 255	15,85
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	518,49	4,38 %	4,67 %	10 126	65 402 465	17,17
BRVM - FINANCES	14	66,09	-0,53 %	-1,89 %	6 536	31 837 150	7,27
BRVM - TRANSPORT	2	482,88	-0,25 %	-0,74 %	2 275	4 515 875	8,22
BRVM - AGRICULTURE	5	126,19	-0,46 %	-0,79 %	1 861	3 084 170	8,48
BRVM - DISTRIBUTION	7	259,59	-3,26 %	-3,07 %	3 541	3 538 710	15,33
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	209,76	0,00 %	0,00 %	681	115 770	2,61
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	11,44	
Taux de rendement moyen du marché	7,42	
Taux de rentabilité moyen du marché	7,00	
Nombre de sociétés cotées	45	
Nombre de lignes obligataires	44	
Volume moyen annuel par séance	941,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	8 256 317,90	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	7,39	
Ratio moyen de satisfaction	4,18	
Ratio moyen de tendance	56,51	
Ratio moyen de couverture	176,97	
Taux de rotation moyen du marché	0,00	
Prime de risque du marché	2,74	
Nombre de SGI participantes	26	

Définitions

Volume moyen annuel par séance

Valeur moyenne annuelle par séance = *Volume annuel échangé / nombre de séances*

Ratio moyen de liquidité = *Valeur annuelle échangée / nombre de séances*
= *Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)*

Taux moyen de rotation = *moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)*

PER moyen du marché = *moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif*

Taux de rendement moyen = *moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende*

Taux de rentabilité moyen = *moyenne des taux de rentabilité des actions cotées*

Ratio moyen de satisfaction = *Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)*

Ratio moyen de tendance = *Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)*

Ratio moyen de couverture = *Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)*

Prime de risque du marché = *(1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat*

BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18,Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour Ouv.	Cours du jour Clôt.	Variation jour	Séance de cotation Volume	Séance de cotation Valeur	Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé Montant net	Dernier dividende payé Date	Rdt. Net	PER
SECTEUR - INDUSTRIE		**58,22**	**points**		**-0,56 %**								
CABC	SICABLE CI	990	1 000	950	-4,04 %	2 691	2 561 990	950	-4,04 %	100,00	31-mai-18	10,53 %	5,74
FTSC	FILTISAC CI	2 275	2 105	2 200	-3,30 %	6	12 820	2 200	-3,77 %	161,27	16-août-18	7,33 %	12,45
NEIC	NEI-CEDA CI	180	NC	NC	0,00 %			180	5,88 %	9,00	28-juin-01		4,55
NTLC	NESTLE CI	1 000	995	1 000	0,00 %	34	33 945	1 000	-0,99 %	31,50	12-août-11		
SEMC	CROWN SIEM CI	300	NC	NC	0,00 %			300	0,00 %	16,92	29-sept.-17	5,64 %	50,52
SIVC	AIR LIQUIDE CI	525	525	500	-4,76 %	113	59 000	500	-6,54 %	63,00	29-sept.-17	12,60 %	
SLBC	SOLIBRA CI	57 600	57 500	57 500	-0,17 %	1	57 500	57 500	2,68 %	2 322,00	14-juin-18	4,04 %	22,27
SMBC	SMB CI	19 500	NC	NC	0,00 %			19 500	0,00 %	450,00	29-août-18	2,31 %	5,06
STBC	SITAB CI	1 970	NC	NC	0,00 %			1 970	7,36 %	206,20	19-juin-17	10,47 %	
TTRC	TRITURAF CI-Ste en Liquidation	490	SP	SP	0,00 %			490	0,00 %	1 440,00	19-juil.-02		
UNLC	UNILEVER CI	6 340	NC	NC	0,00 %			6 340	0,00 %	1 233,00	9-juil.-12		
UNXC	UNIWAX CI	2 000	2 000	2 000	0,00 %	110	220 000	2 000	-1,48 %	173,70	13-juil.-18	8,69 %	10,34
TOTAL						2 955	2 945 255						15,85
SECTEUR - SERVICES PUBLICS		**518,49**	**points**		**4,38 %**								
CIEC	CIE CI	1 425	1 420	1 350	-5,26 %	555	750 300	1 350	-6,57 %	31,95	20-juil.-18	2,37 %	38,05

ONTBF	ONATEL BF	4 250	4 200	4 155	-2,24 %	3 364	13 996 005	4 155	0,12 %	363,96	6-juin-18	8,76 %	9,99
SDCC	SODE CI	3 885	3 850	3 700	-4,76 %	4 020	14 877 000	3 700	-4,76 %	270,00	29-août-18	7,30 %	12,23
SNTS	SONATEL SN	16 000	16 500	17 000	6,25 %	2 187	35 779 160	17 000	6,25 %	1 500,00	23-mai-18	8,82 %	8,41
TOTAL						10 126	65 402 465						17,17
SECTEUR - FINANCES		**66,09**	**points**		**-0,53 %**								
BICC	BICI CI	7 900	NC	NC	0,00 %			7 900	0,00 %	213,56	2-juil.-18	2,70 %	14,18
BOAB	BANK OF AFRICA BN	3 900	3 895	3 800	-2,56 %	187	720 445	3 800	-9,52 %	407,00	15-mai-18	10,71 %	5,17
BOABF	BANK OF AFRICA BF	5 160	5 150	5 200	0,78 %	921	4 751 700	5 200	0,00 %	358,00	7-mai-18	6,88 %	7,60
BOAC	BANK OF AFRICA CI	4 150	4 145	4 150	0,00 %	95	393 750	4 150	-1,19 %	295,00	6-juin-18	7,11 %	7,65
BOAM	BANK OF AFRICA ML	2 300	2 300	2 350	2,17 %	70	164 250	2 350	-4,08 %	290,00	31-mai-18	12,34 %	4,82
BOAN	BANK OF AFRICA NG	3 890	3 890	3 880	-0,26 %	148	574 440	3 880	-0,51 %	379,00	31-mai-18	9,77 %	6,92
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	1 900	1 895	1 765	-7,11 %	902	1 612 405	1 765	-12,62 %	160,00	2-mai-18	9,07 %	4,19
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	8 790	8 135	8 500	-3,30 %	563	4 609 695	8 500	-2,24 %	336,00	5-juil.-18	3,95 %	13,90
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	4 220	4 105	4 150	-1,66 %	1 073	4 417 700	4 150	-2,12 %	368,80	22-juin-18	8,89 %	8,61
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	17	NC	NC	0,00 %			17	-5,56 %	1,21	28-avr.-17	7,11 %	2,42
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	6 000	5 950	6 000	0,00 %	1 061	5 934 700	6 000	0,00 %	466,10	25-juin-18	7,77 %	7,11
SAFC	SAFCA CI	215	NC	NC	0,00 %			215	0,00 %	23,04	29-juil.-11		
SGBC	SGB CI	7 600	7 800	7 900	3,95 %	922	7 113 700	7 900	6,76 %	585,00	17-juil.-18	7,41 %	6,20

SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	2 645	2 600	2 595	-1,89 %	594	1 544 365	2 595	-3,89 %	189,00	8-juin-18	7,28 %	5,76
TOTAL						6 536	31 837 150						7,27

SECTEUR - TRANSPORT 482,88 points -0,25 %

SDSC	BOLLORE	1 990	1 985	1 985	-0,25 %	2 275	4 515 875	1 985	-0,75 %	182,00	30-mai-18	9,17 %	8,22
SVOC	MOVIS CI	2 495	NC	NC	0,00 %			2 495	-0,20 %	270,00	5-juil.-99		
TOTAL						2 275	4 515 875						8,22

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour Ouv.	Cours du jour Clôt.	Variation jour	Séance de cotation Volume	Séance de cotation Valeur	Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé Montant net	Dernier dividende payé Date	Rdt. Net	PER
SECTEUR - AGRICULTURE		**126,19**	**points**		**-0,46 %**								
PALC	PALM CI	1 850	1 875	1 800	-2,70 %	624	1 164 800	1 800	-5,26 %	253,47	24-sept.-18	14,08 %	3,20
SCRC	SUCRIVOIRE	950	905	900	-5,26 %	871	786 610	900	-5,26 %	72,00	28-sept.-18	8,00 %	5,61
SICC	SICOR CI	3 600	NC	NC	0,00 %			3 600	0,00 %	1 919,00	25-sept.-00		21,48
SOGC	SOGB CI	2 225	2 200	2 200	-1,12 %	172	379 660	2 200	-3,72 %	432,00	23-juil.-18	19,64 %	4,56
SPHC	SAPH CI	3 745	3 900	3 800	1,47 %	194	753 100	3 800	2,98 %	78,00	27-sept.-18	2,05 %	7,55
TOTAL						1 861	3 084 170						8,48
SECTEUR - DISTRIBUTION		**259,59**	**points**		**-3,26 %**								
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	1 205	1 200	1 200	-0,41 %	112	134 400	1 200	0,00 %	98,97	20-juin-18	8,25 %	13,19
BNBC	BERNABE CI	2 450	2 450	2 450	0,00 %	9	22 050	2 450	2,08 %	63,00	25-juil.-18	2,57 %	7,65
CFAC	CFAO MOTORS CI	635	595	595	-6,30 %	423	251 685	595	-7,03 %	9,90	27-juil.-18	1,66 %	26,53
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	123 990	NC	NC	0,00 %			123 990	0,00 %	3 839,00	31-août-18	3,10 %	29,06
SHEC	VIVO ENERGY CI	945	910	900	-4,76 %	2 168	1 954 755	900	-4,76 %	42,86	23-juil.-18	4,76 %	11,33
TTLC	TOTAL CI	1 400	1 375	1 350	-3,57 %	315	437 175	1 350	-0,37 %	103,45	28-sept.-18	7,66 %	8,16
TTLS	TOTAL SN	1 400	1 400	1 450	3,57 %	514	738 645	1 450	0,00 %	56,25	27-juil.-18	3,88 %	11,36
TOTAL						3 541	3 538 710						15,33

AUTRES SECTEURS		**209,76**	**points**		**0,00 %**						
STAC	SETAO CI	170	170	170	0,00 %	681	115 770	170	0,00 %		2,61
TOTAL						681	115 770				2,61
TOTAL - Marché des actions						27 975	111 439 395				

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour Ouv.	Cours du jour Clôt.	Variation jour	Séance de cotation Volume	Séance de cotation Valeur	Cours Référence	Variation depuis l'origine	Parité	Periode de négociation Début	Periode de négociation fin
TOTAL												
TOTAL - Marché des droits												

TROISIEME COMPARTIMENT - BRVM PETITES CAPITALISATIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour Ouv.	Cours du jour Clôt.	Variation jour	Séance de cotation Volume	Séance de cotation Valeur	Cours Référence	Variation depuis l'origine		
TOTAL											
TOTAL - 3ème Compartiment - BRVM PC											

Légende:
(d) Ex-dividende
Cours du jour: **Ouv.**: Ouverture **Clôt.**: Clôture **Moy.**: Moyen
Mentions : **NC**: Non Coté **Ex-c**: Ex-coupon **Ex-d**: Ex-droit **SP**: Suspendu **Val-T**: Valeur Théorique
PER = Cours / BNPA selon les données disponibles **Rdt. Net:** Rendement net (DNPA / Cours)
Comp.: 1 - Premier Compartiment 2 - Second Compartiment 3 - Compartiment de croissance
Ratio de liquidité = Titres échangés / Volume des ordres de vente
: Progression de l'indice sectoriel : Stabilité de l'indice sectoriel : Recul de l'indice sectorie

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation Volume	Séance de cotation Valeur	Coupon couru	Coupon d'intérêt Période	Coupon d'intérêt Montant net	Coupon d'intérêt Eché.	Type Amort
OBLIGATIONS D'ETAT												
EOM.O1	ETAT DU MALI 6.20% 2016-2023	8 333	8 333	NC	8 333			318,48	A	516,65	23-mai-19	ACD
EOM.O2	Etat du Mali 6.50% 2017-2024	10 000	10 000	NC	10 000			459,45	A	650,00	20-avr.-19	AC
EOS.O4	ETAT SENEGAL 6.70% 2012-2019	2 000	2 000	NC	2 000			7,34	A	134,00	14-déc.-19	ACD
EOS.O5	ETAT SENEGAL 6.50% 2013-2023	10 000	10 000	NC	10 000			279,08	S	325,00	29-janv.-19	ACD
EOS.O6	ETAT SENEGAL 6.50% 2014-2021	6 000	5 994	NC	5 994			46,51	S	227,50	27-mai-19	ACD
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000			68,43	S	317,59	25-mai-19	ACD
TPBF.O3	TPBF 6,50% 2013-2020	10 000	10 000	NC	10 000			62,85	S	325,00	29-mai-19	ACD
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027	10 000	10 000	NC	10 000			277,81	S	327,67	31-janv.-19	ACD
TPBF.O5	TPBF 6,50% 2017-2024	10 000	9 925	9 999	9 999	200	1 999 800	8,93	S	325,00	29-juin-19	ACD
TPBF.O6	TPBF 6.50% 2018-2025	10 000	10 000	NC	10 000			51,64	S	324,11	5-juin-19	ACD
TPBJ.O1	TPBJ 6.50% 2017-2027	10 000	9 775	NC	9 775			482,60	A	650,00	7-avr.-19	ACD
TPBJ.O2	TPBJ 6.50% 2018-2025	10 000	9 950	NC	9 950			62,85	S	325,00	29-mai-19	AC
TPCI.O16	TPCI 6.55% 2014-2022	10 000	10 000	NC	10 000			409,15	A	655,00	20-mai-19	ACD
TPCI.O17	TPCI 3% 2014-2024	10 000	10 000	NC	10 000			12,36	S	150,00	19-juin-19	ACD
TPCI.O18	TPCI 5.85% 2014-2021	10 000	10 000	NC	10 000			24,11	S	292,50	19-juin-19	ACD
TPCI.O19	TPCI 5.99% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000			384,02	A	599,00	14-mai-19	ACD
TPCI.O20	TPCI 5.85% 2015-2022	10 000	10 000	NC	10 000			144,64	S	292,50	5-avr.-19	ACD
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028	10 000	9 999	NC	9 999			443,84	A	600,00	8-avr.-19	ACD
TPCI.O22	TPCI 5.90% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000			326,52	A	590,00	15-juin-19	ACD
TPCI.O23	TPCI 5.90% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000			75,97	A	590,00	17-nov.-19	ACD
TPCI.O24	TPCI 6.25% 2017-2029	10 000	10 000	NC	10 000			163,12	S	312,50	31-mars-19	ACD
TPCI.O25	TPCI 5,95% 2017-2024 A	10 000	10 000	NC	10 000			116,06	S	297,50	24-avr.-19	ACD
TPCI.O26	TPCI 5,95% 2017-2024 B	10 000	10 000	NC	10 000			88,76	S	297,50	10-mai-19	ACD
TPCI.O27	TPCI 6% 2017-2025	10 000	10 000	NC	10 000			8,24	S	300,00	29-juin-19	ACD
TPCI.O28	TPCI 6% 2018-2026	10 000	10 000	NC	10 000			253,15	A	600,00	2-août-19	ACD
TPTG.O1	TPTG 6,90% 2018-2023	10 000	9 999	NC	9 999			301,88	S	345,00	26-janv.-19	AC
TOTAL						200	1 999 800					
OBLIGATIONS REGIONALES												
BIDC.O3	BIDC-EBID 6.50% 2014-2021	10 000	10 000	NC	10 000			174,17	S	325,00	28-mars-19	ACD
BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10%2017-2027	10 000	10 000	NC	10 000			335,92	A	610,00	16-juin-19	ACD
BOAD.O11	BOAD 5.95% 2012-2019	10 000	9 950	NC	9 950			493,93	A	595,00	6-mars-19	ACD
BOAD.O12	BOAD 5.95% 2014-2021	10 000	9 999	NC	9 999			13,04	A	595,00	26-déc.-19	ACD
CRRH.O1	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2022	10 000	10 000	NC	10 000			237,04	S	305,00	13-févr.-19	AC
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024	10 000	10 000	NC	10 000			281,79	S	305,00	17-janv.-19	AC
CRRH.O3	CRRH-UEMOA 6% 2013-2023	10 000	10 000	NC	10 000			113,74	S	300,00	26-avr.-19	AC
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024	10 000	9 950	NC	9 950			6,59	S	300,00	30-juin-19	AC
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025 (*)	10 000	10 000	NC	10 000			293,30	S	294,90	4-janv.-19	AC
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026 (*)	10 000	9 592	NC	9 592			292,50	S	292,50	3-janv.-19	ACD

CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029	9 167	9 528	NC	9 528.18		74,03	S	285,10	17-mai-19	AC
SHAF.O3	SHELTER AFRIQUE 6.6% 2014-2021	5 000	5 000	NC	5 000		115,73	S	166,36	28-févr.-19	ACD
TOTAL						0	0				

OBLIGATIONS PRIVEES

ORGT.O1	ORAGROUP 6.75% 2013-2019	10 000	10 000	NC	10 000		55,63	S	337,50	4-juin-19	ACD
SIFC.O1	SIFCA 6.90% 2013-2021	10 000	10 000	NC	10 000		274,19	A	676,20	8-août-19	ACD
TOTAL						0	0				

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

SUKCI.S1	SUKUK CI 5.75% 2015-2020	10 000	9 990	NC	9 990		9,58	S	290,69	28-juin-19	AC
SUKCI.S2	SUKUK CI 5.75% 2016-2023	10 000	10 000	NC	10 000		188,47	S	289,10	7-mars-19	ACD
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		268,33	S	306,67	26-janv.-19	ACD
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000			S		17-févr.-19	ACD
TOTAL						0	0				

TOTAL - Marché des obligations	200	1 999 800

Légende :
(*) Ex-Coupon couru **(##)Cours de référence amorti / Coupon couru Ex-c** **(**) Ex-marge de profits**
Cours du jour: **Ouv.**: Ouverture **Clôt.**: Clôture **Moy.**: Moyen
Type Amort: Type d'Amortissement **IF**: In Fine **AC**: Amortissement Constant **AD**: Amortissement Dégressif **ACD**: Amortissement Constant Différé
Période: Périodicité de paiement des coupons **A**: Annuelle **S**: Semestrielle **T**: Trimestrielle
Eché.: Échéance de paiement des intérêts
Mentions: **NC**: Non Coté **Ex-c**: Ex-coupon ou Ex-droit **SP**: Suspendu

INFORMATIONS

OPERATIONS EN COURS

Emetteur	Opération
SENELEC	Emprunt obligataire "SENELEC 6.50% 2018-2025"- Première cotation le 15/01/2018

AVIS

Entité	N°	Nature	Objet
CREPMF	N°PCR/DA/2018/202	Décision CREPMF	Agrément du Fonds Commun de Placement (FCP) AURORE OPPORTUNITIES en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA
CREPMF	N°PCR/DA/2018/216	Décision CREPMF	Agrément du Fonds Commun de Placement (FCP) BNETD en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA
CREPMF	N°PCR/DA/2018/253	Décision CREPMF	Agrément du Fonds Commun de Placement (FCP) AGA CAPITAL en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA
CREPMF	N°PCR/DA/2018/254	Décision CREPMF	Agrément du Fonds Commun de Placement (FCP) AGA CONFORT en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA

COMMUNIQUES

Emetteur	N°	Nature	Objet
BANK OF AFRICA BF	20190103	Rapport d'activités du troisième trimestre	Rapport d'activités du 3ème trimestre 2018 – BOA BF

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat	/	Cours Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI			/	1,200	123	1 200
BICC	BICI CI	5	7,400	/	7,700	230	7 900
BNBC	BERNABE CI	43	2,450	/	2,595	1 000	2 450
BOAB	BANK OF AFRICA BN			/	3,800	12	3 800
BOABF	BANK OF AFRICA BF	5	4,850	/	5,000	1 220	5 200
BOAC	BANK OF AFRICA CI			/	4,065	62	4 150
BOAM	BANK OF AFRICA ML	15	2,350	/	2,400	654	2 350
BOAN	BANK OF AFRICA NG	15	3,800	/	3,880	42	3 880
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL			/	1,765	219	1 765
CABC	SICABLE CI			/	950	356	950
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL			/	8,150	40	8 500
CFAC	CFAO MOTORS CI			/	595	77	595
CIEC	CIE CI	1	1,350	/	1,400	20	1 350
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	25	4,100	/	4,195	563	4 150
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	439 508	17	/	18	35 860	17
FTSC	FILTISAC CI			/	Marché	94	2 200
NEIC	NEI-CEDA CI	700	Marché	/			180
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	124	5,550	/	6,000	321	6 000
NTLC	NESTLE CI	5	950	/	995	884	1 000
ONTBF	ONATEL BF	1 142	4,155	/	4,195	451	4 155
PALC	PALM CI	17	1,800	/	1,900	310	1 800
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI			/	123,000	1	123 990
SAFC	SAFCA CI	50	215	/			215
SCRC	SUCRIVOIRE	201	900	/	905	50	900
SDCC	SODE CI	10	3,700	/	3,800	17	3 700
SDSC	BOLLORE	2 000	1,850	/	1,985	1 494	1 985
SEMC	CROWN SIEM CI	50	305	/			300
SGBC	SGB CI	4	7,650	/	7,900	112	7 900
SHEC	VIVO ENERGY CI	160	880	/	900	38	900
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	50	2,550	/	2,595	18	2 595
SICC	SICOR CI	340	3,535	/			3 600
SIVC	AIR LIQUIDE CI			/	500	37	500
SLBC	SOLIBRA CI	2	56,000	/	57,500	2	57 500
SMBC	SMB CI	50	18,305	/	19,400	127	19 500
SNTS	SONATEL SN	10	16,010	/	17,100	250	17 000
SOGC	SOGB CI	11	2,100	/	2,200	876	2 200
SPHC	SAPH CI			/	3,800	115	3 800
STAC	SETAO CI	500	165	/	170	319	170
STBC	SITAB CI	12	1,835	/			1 970
SVOC	MOVIS CI			/	2,495	64	2 495
TTLC	TOTAL CI			/	1,350	50	1 350

TTLS	TOTAL SN	5	1,410	/	1,450	323	1 450
TTRC	TRITURAF CI-Ste en Liquidation			/			490
UNLC	UNILEVER CI			/	6,175	321	6 340
UNXC	UNIWAX CI	10	1,915	/	2,000	551	2 000

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence

TROISIEME COMPARTIMENT - BRVM PETITES CAPITALISATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat		Cours Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ORGT.O1	ORAGROUP 6.75% 2013-2019			/			10 000
SIFC.O1	SIFCA 6.90% 2013-2021			/			10 000
EOM.O1	ETAT DU MALI 6.20% 2016-2023			/	8,333	523	8 333
EOM.O2	Etat du Mali 6.50% 2017-2024			/	9,990	300	10 000
EOS.O4	ETAT SENEGAL 6.70% 2012-2019			/			2 000
EOS.O5	ETAT SENEGAL 6.50% 2013-2023	1 090	10,000	/			10 000
EOS.O6	ETAT SENEGAL 6.50% 2014-2021			/	6,000	50	5 994
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025			/			10 000
TPCI.O28	TPCI 6% 2018-2026			/			10 000
TPTG.O1	TPTG 6,90% 2018-2023			/	10,000	160	9 999
TPCI.O22	TPCI 5.90% 2016-2026			/	9,900	49 990	10 000
TPCI.O23	TPCI 5.90% 2016-2026			/			10 000
TPCI.O24	TPCI 6.25% 2017-2029			/	10,000	100	10 000
TPCI.O25	TPCI 5,95% 2017-2024 A			/			10 000
TPCI.O26	TPCI 5,95% 2017-2024 B			/			10 000
TPCI.O27	TPCI 6% 2017-2025			/	10,000	1	10 000
TPCI.O16	TPCI 6.55% 2014-2022			/			10 000
TPCI.O17	TPCI 3% 2014-2024			/	10,000	85	10 000
TPCI.O18	TPCI 5.85% 2014-2021			/	10,000	76	10 000
TPCI.O19	TPCI 5.99% 2015-2025			/	9,900	21 769	10 000
TPCI.O20	TPCI 5.85% 2015-2022			/	10,000	81	10 000
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028			/			9 999
TPBF.O3	TPBF 6,50% 2013-2020			/			10 000
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027			/			10 000
TPBF.O5	TPBF 6,50% 2017-2024			/	10,000	100	9 999
TPBF.O6	TPBF 6.50% 2018-2025			/	10,000	35	10 000
TPBJ.O1	TPBJ 6.50% 2017-2027			/	9,900	12 484	9 775
TPBJ.O2	TPBJ 6.50% 2018-2025			/			9 950
BIDC.O3	BIDC-EBID 6.50% 2014-2021			/	9,900	6 269	10 000
BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10%2017-2027			/	9,900	1 657	10 000
BOAD.O11	BOAD 5.95% 2012-2019			/			9 950
BOAD.O12	BOAD 5.95% 2014-2021			/			9 999
CRRH.O1	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2022			/			10 000
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024			/			10 000
CRRH.O3	CRRH-UEMOA 6% 2013-2023			/			10 000
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024			/			9 950
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025			/	10,000	2 738	10 000
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026			/	10,311	1 000	9 592

CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029		/	9,528.18	1 050	9 528
SHAF.O3	SHELTER AFRIQUE 6.6% 2014-2021		/			5 000

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente		Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
SUKCI.S1	SUKUK CI 5.75% 2015-2020		/	10,000	150	9 990
SUKCI.S2	SUKUK CI 5.75% 2016-2023		/			10 000
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026		/			10 000
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026		/			10 000

CALENDRIER DES ASSEMBLEES GENERALES

ANNEE : 2019

Société	Nature	Date	Heure	Lieu

L'actualité de la BRVM sur nos plateformes digitales

Infos BRVM

Pour recevoir les informations boursières par SMS, souscrivez :

MTN
Côte d'Ivoire : *430#
Bénin : *430*15#

orange
Côte d'Ivoire : #139#
Burkina Faso : *310#

Moov no limit
Côte d'Ivoire : *431#
Niger : *512*9#
Togo : *310#

Application Mobile

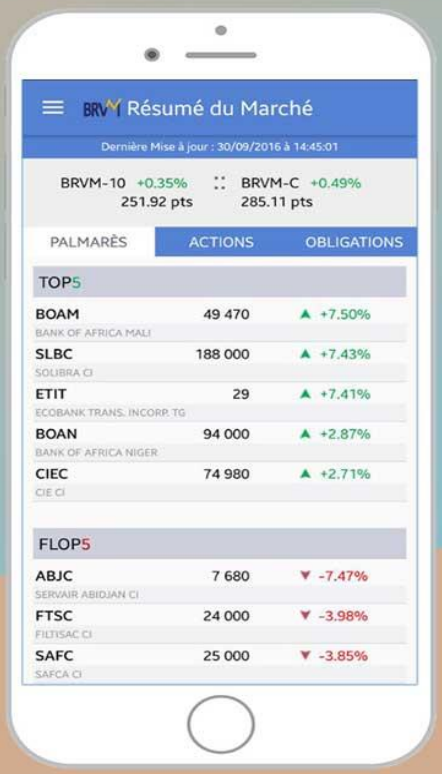

Disponible sur Google play

Disponible sur App Store

Site web

www.brvm.org



Nous suivre sur :

Investissons pour une croissance économique plus forte et mieux partagée

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

CREPMF

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

Le Président

DECISION N° PCR / DA / 2018 / 202

PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) AURORE OPPORTUNITES EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, notamment son Annexe portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier Régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°24/99 relative à la Note d'information des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

Vu l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et la gestion des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°46/2011 (révisée) relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des Organismes de Placement Collectif sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;

Vu la Décision n° CREPMF/PCR/20018/01 en date du 13 juin 2018 portant modification de la Décision n° 77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;

Vu les délibérations du Conseil Régional lors de sa 30e réunion extraordinaire tenue le 13 septembre 2018 à Bissau ;

DECIDE

Article 1er

Le Fonds Commun de Placement (FCP) AURORE OPPORTUNITES est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP AURORE OPPORTUNITES est enregistré sous le numéro **FCP/2018-05.**

Article 2

Le FCP AURORE OPPORTUNITES présente les principales caractéristiques ci-après :

Eléments	Caractéristiques
Dénomination	AURORE OPPORTUNITES
Type	Fonds Commun de Placement « Actions »
Promoteur	NSIA ASSET MANAGEMENT
Objet	Gestion collective d'un portefeuille de valeurs mobilières émises sur le marché financier de l'UMOA
Valeur liquidative d'origine	5 000 FCFA
Forme de parts	Titres dématérialisés au porteur inscrits en compte à NSIA ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	UBA Côte d'Ivoire
Société de Gestion d'OPCVM	NSIA ASSET MANAGEMENT
Commissaires aux comptes	Titulaire : Cabinet Deloitte Côte d'Ivoire Suppléant : Cabinet Ebur Fiduciaire Côte d'Ivoire
Orientations de placement	Le FCP AURORE OPPORTUNITES sera investi au minimum à hauteur de 70 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions », en actions cotées à la BRVM. Le reliquat (entre 0 % et 30 % au maximum) sera placé en instrument de taux notamment en obligations, bons du trésor, parts de FCTC et liquidités.
Horizon de placement recommandé	Cinq (05) ans
Valorisation	Quotidienne
Affectation de revenus	Distribution

Eléments	Caractéristiques
Frais de fonctionnement et de Gestion	Commission de gestion : 1,5 % HT de l'actif net Frais de dépositaire : 0,2 % HT du portefeuille sous conservation Redevance du CREPMF : 1 000 000 FCFA l'an Commission d'actifs sous gestion : 0,01 % de l'actif sous gestion Honoraires du Commissaire aux Comptes : 1 500 000 FCFA l'an
Souscripteurs visés	Il s'adresse aux personnes physiques et morales, résidentes ou non dans l'UEMOA.
Lieux de souscription/rachat	Les souscriptions et les demandes de rachats sont reçues au siège de la société de gestion NSIA ASSET MANAGEMENT, sis à Cocody, II Plateaux - Rue des Jardins, Immeuble NSIA Banque, 1er Étage, ainsi que dans toutes les filiales du Groupe NSIA.
Modalités de souscription	Les souscriptions sont effectuées en numéraires. Toutefois, les apports de valeurs mobilières pourront être acceptés selon l'appréciation du gestionnaire du Fonds, accompagnés du rapport du Commissaire aux Comptes établi à cet effet. De plus, les souscriptions par apport de titres ne pourront se faire entre les OPCVM gérés par la société de gestion. Les souscriptions par apports de parts ou d'actions d'OPCVM ne sont pas autorisées. Les ordres de souscription sont reçus du lundi au vendredi aux heures d'ouverture. Ils sont centralisés chaque jour ouvré (J) aux heures d'ouverture au siège de la Société de Gestion, à NSIA FINANCE ou dans les locaux de tout autre intermédiaire autorisé. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée le jour ouvré suivant augmentée des droits d'entrée. Les souscriptions se font donc à VL inconnue. Toute suspension temporaire de souscription devra être notifiée avec un préavis d'une semaine par la Société de Gestion au réseau distributeur et ce, après information préalable du Conseil Régional.
Modalités de rachat	Les porteurs de parts du FCP ont le droit de demander à tout moment le rachat de leurs parts. Les ordres de rachat sont transmis à NSIA ASSET MANAGEMENT. Ils doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts concernées. Les demandes de rachat sont centralisées, chaque jour ouvré (J) aux heures d'ouverture, au siège de la Société de Gestion ou dans les locaux de tout autre intermédiaire autorisé. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée le jour ouvré suivant la réception de la demande, augmentée des droits d'entrée. Les rachats sont réglés dans un délai de deux (02) jours ouvrés maximum suivant le jour de rachat. Ce délai pourra être prorogé de dix (10) jours si le montant dépasse 100 millions de FCFA et nécessite la réalisation de cessions d'actifs sur le marché.
Commission de souscription	1 % maximum dont 50 % acquis à la SGO et 50 % acquis au Fonds
Commission de rachat sortie	1 % maximum dont 50 % acquis à la SGO et 50 % acquis au Fonds

Article 3

La Note d'Information du FCP AURORE OPPORTUNITES a été visée sous le numéro **FCP/2018-05/NI-01-2018.**

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5

La Décision portant agrément du FCP AURORE OPPORTUNITES doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard 90 jours après sa notification.

Article 6

La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 09/10/2018

Le Président

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
Le Président
01 B.P. 1878
ABIDJAN 01

Mamadou NDIAYE

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

CREPMF

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

Le Président

DECISION N° PCR / DA / 2018 / 216

PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) BNETD EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, notamment son Annexe portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu le Règlement Général n°001/97 du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°24/99 relative à la note d'information des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

Vu l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et la gestion des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°46/2011 révisée relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des Organismes de Placement Collectif sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 en date du 13 juin 2018 portant modification de la Décision n° 77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;

Vu la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;

Vu les délibérations des membres du Comité Exécutif lors de leur 59e réunion tenue le 30 octobre 2018 à Abidjan ;

DECIDE

Article 1er

Le Fonds Commun de Placement (FCP) BNETD est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP BNETD est enregistré sous le numéro **FCP/2018-06.**

Article 2

Le FCP BNETD présente les principales caractéristiques ci-après :

Eléments	Caractéristiques
Dénomination	BNETD
Type	Fonds Commun de Placement « Obligations à moyen et long termes »
Promoteurs	BNETD et EDC ASSET MANAGEMENT
Objet	Gestion collective d'un portefeuille de valeurs mobilières
Valeur liquidative d'origine	5 000 FCFA
Forme de parts	Titres dématérialisés au porteur inscrits en compte à EDC ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	EDC Investment Corporation
Société de Gestion d'OPCVM	EDC ASSET MANAGEMENT
Commissaires aux comptes	Titulaire : Cabinet Deloitte Côte d'Ivoire représenté par Monsieur Marc WABI Suppléant : Cabinet ECR International représenté par Monsieur Charles O. AIE
Orientation de gestion	Les actifs du Fonds seront investis à hauteur de 90 % au moins, hors titres d'OPCVM « obligations à moyen et long termes » et liquidités, en : - emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne ou par placement privé dont la durée de vie restante excède deux ans ; - obligations du trésor et emprunts obligataires garantis par les Etats de l'Union dont la durée de vie restante dépasse deux ans ; - valeurs mobilières représentant des titres de créance à moyen et long termes émis par les Etats de l'Union ; - valeurs mobilières représentant des titres à moyen et long termes émis sur le marché monétaire. Le reste sera placé en instrument financier et en liquidité.
Horizon de placement	Dix (10) ans
Valorisation	Hebdomadaire, tous les jeudis
Affectation de revenus	Capitalisation

Eléments	Caractéristiques
Souscripteurs visés	Les souscriptions sont ouvertes exclusivement au BNETD et à ses employés
Lieux de souscription/rachat	Les souscriptions et rachats sont reçus à la SGO EDC ASSET MANAGEMENT et à la Direction Générale du BNETD.
Frais de fonctionnement et de gestion	**Commission de gestion** : 0,75 % HT/an de l'actif net **Frais de dépositaire** : 0,2 % HT du portefeuille titres détenu chez le Dépositaire Redevance du CREPMF : 1 000 000 FCFA l'an Commission d'actifs sous gestion : 0,01 % de l'actif sous gestion **Honoraires du Commissaire aux Comptes** : 2 500 000 FCFA HT maximum l'an, payés par le Fonds.
Modalités de rachat	Les porteurs de parts ont le droit de demander le rachat de leurs parts du FCP BNETD. Ces rachats ne pourront être exécutés par EAM qu'avec l'accord écrit de la Direction des Ressources Humaines du BNETD. Dans le cas d'un départ à la retraite à l'âge légal, le salarié aura le droit de racheter la totalité des parts du FCP relatives à ses cotisations et à l'abondement du BNETD. Le BNETD et ses employés conviennent toutefois de la possibilité de déblocage total ou partiel avant l'âge légal de départ à la retraite dans les cas limitativement énumérés ci-après : ❖ Cas de déblocage total avant l'âge de la retraite : - Retraite anticipée, - Décès ou invalidité absolue ou définitive de l'adhérent, - Licenciement économique. Les autres cas de licenciement et la démission donneront droit au remboursement des cotisations salariales plus les intérêts sans l'abondement. ❖ Cas de déblocage partiel : - Aménagement d'une résidence principale, - Baisse importante des revenus suite à un évènement douloureux, - Maladie chronique ou invalidité de l'adhérent. Dans ces trois derniers cas, l'adhérent a droit à une liquidation partielle de son portefeuille comprenant ses cotisations, l'abondement et les intérêts à hauteur maximum de 80 %. Les dossiers soumis dans ces trois derniers cas feront l'objet d'un examen préalable par l'organe de surveillance. Le rachat de parts est effectué par le Fonds, tous les jours ouvrables de la semaine jusqu'à 14 H 30 heures à la dernière VL connue. Si le jour de rachat est un jour férié en Côte d'Ivoire, les rachats seront traités le premier jour ouvré suivant le Jour de Rachat. Par ailleurs, conformément à la réglementation du CREPMF, les rachats ne pourront être exécutés si la valeur de l'actif net du fonds est inférieure à 50 millions de FCFA.

Eléments	Caractéristiques
Modalités de souscription	Le FCP BENTD étant exclusivement réservé au BNETD et à ses employés, les souscriptions se font par des cotisations mensuelles prélevées par les Ressources Humaines du BNETD, une fois que l'adhérent a rempli le bulletin d'adhésion. La Direction des Ressources Humaines de BNETD transmet à EDC ASSET MANAGEMENT, au plus tard le 5 de chaque mois, un fichier détaillant le montant des cotisations par salarié (le matricule, nom, prénom, montant de la cotisation (mensuelle, abondement et exceptionnelle), accompagné de l'ordre de virement. Les souscriptions se feront à la valeur liquidative calculée la semaine qui précède la réception de la liste et des fonds dans le compte bancaire du FCP.
Commission de souscription	Néant
Commission de rachat	Néant

Article 3

La Note d'Information du FCP BNETD a été visée sous le numéro **FCP/2018-06/NI-01-2018.**

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5

La décision portant agrément du FCP BNETD doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard 90 jours après sa notification.

Article 6

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 30 / 10 /2018

Le Président

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
Le Président
01 B.P. 1878
ABIDJAN 01

Mamadou NDIAYE

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

crepmf

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

DECISION N° PCR / DA / 2018 / 253

PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) AGA CAPITAL PLUS EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°24/99 relative à la note d'information des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

Vu l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et la gestion des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°46/2011 révisée relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des Organismes de Placement Collectif sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 en date du 13 juin 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;

Vu la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;

Vu les délibérations des membres du Comité Exécutif lors de leur 60e réunion tenue le 10 décembre 2018 à Dakar ;

DECIDE

Article 1er

Le Fonds Commun de Placement (FCP) AGA CAPITAL PLUS est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP AGA CAPITAL PLUS est enregistré sous le numéro **FCP/2018-12.**

Article 2

Le FCP AGA CAPITAL PLUS présente les principales caractéristiques ci-après :

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES
Dénomination	AGA CAPITAL PLUS
Type	Fonds Commun de Placement « Diversifié »
Promoteurs	SGI Africaine de Gestion et d'Intermédiation et SGO Africaine de Gestion d'Actifs
Objet	Constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières
Valeur liquidative d'origine	1 000 FCFA
Forme de parts	Titres dématérialisés au porteur inscrits en compte à la SGO Africaine de Gestion d'Actifs
Dépositaire	SGI Africaine de Gestion et d'Intermédiation
Société de Gestion d'OPCVM	Africaine de Gestion d'Actifs
Commissaires aux comptes	Titulaire : Cabinet Deloitte Côte d'Ivoire représenté par M. Marc WABI Suppléant : Cabinet Ebur Fiduciaire représenté par M. Olivier Kouadio BROU
Orientation de gestion	Les actifs du FCP AGA CAPITAL PLUS ne pourront en aucun moment être investis à hauteur de plus de 70 % en actions et/ou assimilés, ni être investis à hauteur de plus de 70 % en obligations à court terme ou à moyen et long terme, en titres de créances émis sur le marché monétaire, en titres d'autres OPCVM ou de FCTC.
Horizon de placement	Trois (03) ans au moins
Valorisation	Quotidienne
Affectation de revenus	Distribution
Souscripteurs visés	Personnes physiques et morales résidentes ou non de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
Lieux de souscription/rachat	Les souscriptions et demandes de rachats sont reçues au siège de la Société de Gestion et aux guichets de la SGI-AGI. Les souscriptions pourront également être effectuées aux guichets d'autres établissements financiers avec lesquels la Société de Gestion aura conclu des accords de commercialisation et de distribution de ses produits.

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES
Modalités de souscription	Les ordres d'achat sont matérialisés par un Bulletin de Souscription mis à la disposition des Agents placeurs. Le Bulletin qui doit être signé par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de ce dernier, dans la limite des parts disponibles, de payer le montant relatif au nombre de parts sollicité. Tout ordre d'achat accepté, entraînera la constitution d'une provision d'un montant égal à la valeur liquidative de la part augmentée des commissions de souscription ou droits d'entrée et multipliée par le nombre de parts souscrites. Les ordres de souscription sont reçus au siège social de la Société de Gestion ainsi qu'à tous les guichets des Agents placeurs du lundi au vendredi aux heures d'ouverture. Les ordres sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue à la date de réception de l'ordre.
Modalités de rachat	Les porteurs de parts du FCP AGA CAPITAL PLUS ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds. Les ordres de rachat doivent être transmis par l'intermédiaire d'un agent placeur à la SGO AGA. Ces ordres doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts dont le rachat est demandé. Les demandes de rachat sont reçues à la SGO Africaine de Gestion d'Actifs les jours ouvrés à 16 heures au plus tard. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, diminué d'une commission de rachat. Les rachats sont effectués à la dernière valeur liquidative connue. Les rachats sont réglés dans un délai de trois (3) jours au plus tard suivant le jour du rachat. Toutefois, si en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le Fonds, ce délai peut être prolongé sans pour autant excéder un mois. L'actif en-dessous duquel il ne peut être procédé à un rachat de parts est de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA.
Frais de fonctionnement et de gestion	Commission de gestion : 2 % HT/an de l'actif net Frais de dépositaire : 0,2 % HT du portefeuille titres détenu chez le Dépositaire Redevance du CREPMF : 1 000 000 FCFA l'an Commission d'actifs sous gestion du CREPMF : 0,01 % de l'actif sous gestion Honoraires du Commissaire aux Comptes : 2 500 000 FCFA HT maximum l'an, payés par le Fonds
Commission de souscription	1,5 % HT au maximum de la valeur liquidative, acquise à la SGO
Commission de rachat	1,5 % HT au maximum de la valeur liquidative, acquise à la SGO

Article 3

La Note d'Information du FCP AGA CAPITAL PLUS a été visée sous le numéro **FCP/2018-12/NI-01-2018.**

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5

La décision portant agrément du FCP AGA CAPITAL PLUS doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard 90 jours après sa notification.

Article 6

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Dakar, le 10 décembre 2018

Le Président

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
Le Président
01 B.P. 1878
ABIDJAN 01

Mamadou NDIAYE

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

crepmf

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

DECISION N° PCR / DA / 2018 / 254

PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) AGA CONFORT PLUS EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°24/99 relative à la note d'information des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

Vu l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et la gestion des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°46/2011 révisée relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des Organismes de Placement Collectif sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 en date du 13 juin 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;

Vu la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;

Vu les délibérations des membres du Comité Exécutif lors de leur 60e réunion tenue le 10 décembre 2018 à Dakar ;

DECIDE

Article 1er

Le Fonds Commun de Placement (FCP) AGA CONFORT PLUS est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP AGA CONFORT PLUS est enregistré sous le numéro **FCP/2018-13.**

Article 2

Le FCP AGA CONFORT PLUS présente les principales caractéristiques ci-après :

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES
Dénomination	AGA CONFORT PLUS
Type	Fonds Commun de Placement « Obligations à moyen et long terme »
Promoteurs	SGI Africaine de Gestion et d'Intermédiation et SGO Africaine de Gestion d'Actifs
Objet	Constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières
Valeur liquidative d'origine	1 000 FCFA
Forme de parts	Titres dématérialisés au porteur inscrits en compte à la SGO Africaine de Gestion d'Actifs
Dépositaire	SGI Africaine de Gestion et d'Intermédiation
Société de Gestion d'OPCVM	Africaine de Gestion d'Actifs
Commissaires aux comptes	Titulaire : Cabinet Deloitte Côte d'Ivoire représenté par M. Marc WABI Suppléant : Cabinet Ebur Fiduciaire représenté par M. Olivier Kouadio BROU
Orientation de gestion	Le FCP AGA CONFORT PLUS sera investi : - à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations à Moyen et Long Termes » et liquidités, en : • emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou placement privé au sein de l'Union dont la durée de vie restante excède deux ans, • obligations assimilables du trésor et emprunts obligataires garantis par les Etats de l'Union dont la durée de vie restante dépasse deux ans, • valeurs mobilières représentant des titres de créances à moyen et long termes émis par les Etats de l'Union, • valeurs mobilières représentant des titres à moyen et long termes émis sur le marché monétaire. - le reste en liquidités ou actions et valeurs assimilées.
Horizon de placement	Trois (03) ans au moins
Valorisation	Quotidienne

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES
Affectation de revenus	Distribution
Souscripteurs visés	Personnes physiques et morales résidentes ou non de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.
Lieux de souscription/rachat	Les souscriptions et demandes de rachats sont reçues au siège de la Société de Gestion et aux guichets de la SGI AGI. Les souscriptions pourront également être effectuées aux guichets d'autres établissements financiers avec lesquels la Société de Gestion aura conclu des accords de commercialisation et de distribution de ses produits.
Modalités de souscription	Les ordres d'achat sont matérialisés par un Bulletin de Souscription mis à la disposition des Agents placeurs. Le Bulletin qui doit être signé par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de ce dernier, dans la limite des parts disponibles, de payer le montant relatif au nombre de parts sollicitées. Tout ordre d'achat accepté, entraînera la constitution d'une provision d'un montant égal à la valeur liquidative de la part augmentée des commissions de souscription ou droits d'entrée et multipliée par le nombre de parts souscrites. Les ordres de souscription sont reçus au siège social de la Société de Gestion ainsi qu'à tous les guichets des Agents placeurs du lundi au vendredi aux heures d'ouverture. Les ordres sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue à la date de réception de l'ordre.
Modalités de rachat	Les porteurs de parts du FCP AGA CONFORT PLUS ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds. Les ordres de rachat doivent être transmis par l'intermédiaire d'un agent placeur à la SGO AGA. Ces ordres doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts dont le rachat est demandé. Les demandes de rachat sont reçues à la SGO Africaine de Gestion d'Actifs les jours ouvrés à 16 heures au plus tard. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, diminué d'une commission de rachat. Les rachats sont effectués à la dernière valeur liquidative connue. Les rachats sont réglés dans un délai de trois (3) jours au plus tard suivant le jour du rachat. Toutefois, si en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le Fonds, ce délai peut être prolongé sans pour autant excéder un mois. L'actif en-dessous duquel il ne peut être procédé à un rachat de parts est de cinquante (50) millions de francs CFA.
Frais de fonctionnement et de gestion	Commission de gestion : 1 % HT/an de l'actif brut Frais de dépositaire : 0,2 % HT du portefeuille titres détenu chez le Dépositaire Redevance du CREPMF : 1 000 000 FCFA l'an Commission d'actifs sous gestion du CREPMF : 0,01 % de l'actif sous gestion Honoraires du Commissaire aux Comptes : 2 500 000 FCFA HT maximum l'an, payés par le Fonds

ELEMENTS	CARACTERISTIQUES
Commission de souscription	0,75 % HT au maximum de la valeur liquidative, acquise à la SGO
Commission de rachat	Néant

Article 3

La Note d'Information du FCP AGA CONFORT PLUS a été visée sous le numéro **FCP/2018-13/NI-01-2018.**

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5

La décision portant agrément du FCP AGA CONFORT PLUS doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard 90 jours après sa notification.

Article 6

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Dakar, le 10 décembre 2018

Le Président

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
Le Président
01 B.P. 1878
ABIDJAN 01

Mamadou NDIAYE

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

RAPPORT D'ACTIVITE DU TROISIEME TRIMESTRE 2018

(Banques et établissements financiers)

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en M FCFA	sept.-18	sept.-17	déc.-17*	Variation	
				En valeur	En pourcentage (%)
	(1)	*(2)*		*(3)*	*(4)*
				(3)= (1)-(2)	*(4)= ([(1)-(2)]/(2))*100*
Produit Net Bancaire	28 820	26 959	36 417	1 860,79	6,90%
Résultat avant impôts	12 586	11 201	13 249	1 385,65	12,37%
Résultat net	11 370	10 740	12 713	629,53	5,86%

** : chiffres révisés selon le nouveau PCB.*

II- Commentaires

La situation économique nationale serait marquée par un retard quant aux effets de la mise en œuvre du PNDES, en dépit des différents projets exécutés ou encours de réalisation. Une croissance prévisionnelle du PIB de 6,6% serait attendue en fin 2018 contre 6,7% en 2017.

Evoluant de 5,2% en une année, le total bilan de la banque se fixe à 785,3 Milliards de FCFA en fin septembre 2018. Les activités de collecte de ressources et de distribution de crédits se sont renforcées, évoluant respectivement de 14,4% et de 20,2% en une année, reflétant un réseau dynamique d'agences présentes dans l'ensemble des régions du pays.

Le Produit Net Bancaire s'établit à 28,8 Milliards de FCFA à fin septembre 2018, soutenu notamment par la croissance de la marge bancaire nette, en hausse annuelle de 9,2%.

En ce qui concerne le résultat net, il ressort à 11,4 Milliards de FCFA en progression de 5,9% sur l'année.

Fait à Ouagadougou, le 02/01/2019.

Le Directeur Général Adjoint en charge de l'exploitation

BANK OF AFRICA BURKINA FASO 01 BP 1319 OUAGADOUGOU 01
BANK OF AFRICA BURKINA FASO
GROUPE BANK OF AFRICA
Le Directeur Général Adjoint en Charge de l'Exploitation

Khalid LYOUBI

BULLETIN OFFICIEL

OPCVM: FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

jeudi 3 janvier 2019

Sociétés de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Valeur Liquidative					Variation		
				Origine	Précédente		Actuelle		Origine		Précédent
					Valeur	Date	Valeur	Date	Date	%	%
QUOTIDIENNES											
AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT	AFRICABOURSE SA	FCP AAM CAPITAL SUR	OCT	5 000	6 663,45	28/12/2018	ND	ND	10/10/2012	-	-
		FCP AAM EPARGNE CROISSANCE	D	5 000	5 606,21	28/12/2018	ND	ND	19/11/2012	-	-
		FCP AAM OBLIGATIS	OMLT	5 000	7 034,48	28/12/2018	ND	ND	12/09/2012	-	-
		FCP AAM EPARGNE ACTION	A	5 000	3 248,32	28/12/2018	ND	ND	16/01/2017	-	-
AFRICAM SA	SBIF	FCP EXPANSIO	D	5 000	7 893,67	31/12/2018	ND	ND	01/01/2013	-	-
		FCP SECURITAS	OMLT	5 000	5 966,98	31/12/2018	ND	ND	01/01/2013	-	-
		FCP VALORIS	A	5 000	6 255,81	31/12/2018	ND	ND	01/01/2013	-	-
ATLANTIC ASSET MANAGEMENT	ATLANTIQUE FINANCE	FCP ATLANTIQUE CROISSANCE	D	5 000	4 559,32	27/12/2018	ND	ND	30/05/2015	-	-
		FCP ATLANTIQUE SECURITE	OMLT	5 000	5 346,52	27/12/2018	ND	ND	30/05/2015	-	-
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP CAPITAL CROISSANCE	D	10 000	18 818,00	19/08/2015	ND	ND	01/01/2009	-	-
		FCP DYNAMIC SAVINGS	D	10 000	10 197,00	19/08/2015	ND	ND	06/06/2014	-	-
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP Emergence	D	5 000	6 426,45	29/11/2018	ND	ND	01/02/2010	-	-
		FCP Treso Monea	OCT	25 000 000	30 899 773,83	29/11/2018	ND	ND	01/12/2013	-	-
BRM ASSET MANAGEMENT	BRM	FCP "BRM DYNAMIQUE"	D	10 000	12 923,13	08/09/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-
		FCP "BRM OBLIGATAIRE"	D	10 000	12 057,50	17/10/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-
CGF GESTION	CGF BOURSE	FCP ACTIONS PHARMACIE	A	1000	930,71	25/12/2018	ND	ND	25/07/14	-	-
		FCP AL BARAKA	A	1000	1 020,71	25/12/2018	ND	ND	01/03/17	-	-
		FCP ASSUR' SENEGAL	D	1000000	1 144 670,66	25/12/2018	ND	ND	06/07/14	-	-
		FCP PLACEMENT AVANTAGE	D	1000	1 395,66	25/12/2018	ND	ND	29/03/13	-	-
		FCP PLACEMENT CROISSANCE	A	1000	1 148,08	25/12/2018	ND	ND	29/03/13	-	-
		FCP HORIZON	D	1000	1 584,31	25/12/2018	ND	ND	27/06/09	-	-
		FCP PLACEMENT QUIETUDE	OMLT	1000	1 302,92	25/12/2018	ND	ND	29/03/13	-	-
		FCP LIQUIDITE-OPTIMUM	OMLT	10000	10 442,38	25/12/2018	ND	ND	01/10/17	-	-
		FCP BNDE VALEURS	A	1000	1 072,90	25/12/2018	ND	ND	02/09/16	-	-
CORIS ASSET MANAGEMENT	CORIS BOURSE	FCP CORIS ACTIONS	A	5 000	4 933,56	26/02/2018	ND	ND	11/11/2014	-	-
		FCP CORIS PERFORMANCE	D	5 000	5 254,01	26/02/2018	ND	ND	11/11/2014	-	-
OAM S.A	SGI TOGO	FCP-1 OPTI PLACEMENT	A	5 000	12 169,47	10/10/2018	ND	ND	01/02/2002	-	-
		FCP-2 OPTI REVENU	OMLT	5 000	6 821,57	10/10/2018	ND	ND	01/02/2002	-	-
		FCP-3 OPTI CAPITAL	D	5 000	16 615,03	10/10/2018	ND	ND	24/01/2003	-	-
SOGESPAR	SOGEBOURSE	FCP SOGEAVENIR	D	500	1 331,00	01/01/2019	1 338,00	02/01/2019	01/10/2002	167,60%	0,53%
		FCP SOGEDEFI	D	4 888	3 537,00	01/01/2019	3 564,00	02/01/2019	23/12/2014	-27,09%	0,76%
		FCP SOGEDYNAMIQUE	A	4 888	3 173,00	01/01/2019	3 176,00	02/01/2019	23/12/2014	-35,02%	0,09%
		FCP SOGEPRIVILEGE	D	4 888	3 806,00	01/01/2019	3 834,00	02/01/2019	23/12/2014	-21,56%	0,74%
		FCP SOGESECURITE	OMLT	4 888	4 963,00	01/01/2019	4 965,00	02/01/2019	23/12/2014	1,58%	0,04%
		FCP SOGEVALOR	A	1 000	3 099,00	01/01/2019	3 112,00	02/01/2019	04/06/2002	211,20%	0,42%
SOAGA-SA	SGI-BOA CAPITAL SECURITIES	FCP SOAGA EPARGNE ACTIVE	D	10 000	8 482,67	01/01/2019	8 490,56	02/01/2019	28/10/2016	-15,09%	0,09%
		SICAV Abdou DIOUF	D	10 000 000	14 233 913,00	01/01/2019	14 231 160,94	02/01/2019	01/12/2003	42,31%	-0,02%
		FCP SOAGA EPARGNE SERENITE	OMLT	10 000	11 041,61	01/01/2019	11 044,20	02/01/2019	28/10/2016	10,44%	0,02%
SAPHIR ASSET MANAGEMENT	SGI BENIN	FCP SAPHIR DYNAMIQUE	D	5 000	5 002,01	27/12/2018	ND	ND	28/08/2017	-	-
		FCP SAPHIR QUIETUDE	OMLT	5 000	5 775,54	27/12/2018	ND	ND	28/08/2017	-	-
HEBDOMADAIRES											
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP BNI RETRAITE	D	2 500	3 814,00	06/08/2015	3 855,00	13/08/2015	11/05/2012	54,20%	1,07%
		FCP INITIATIVES SOLIDARITE	D	2 500	5 586,00	24/07/2015	5 687,00	05/08/2015	01/08/2013	127,48%	1,81%
		FCP SODEFOR COMPLEMENTAIRE RETRAITE	D	2 500	7 107,00	24/07/2015	7 295,00	06/08/2015	04/01/2010	191,80%	2,65%
PhoenixAfrica Asset Management	Phoenix Capital Management	FCP PAM ACTIONS	A	10 000	8 374,78	20/12/2018	8 708,94	27/12/2018	13/12/2017	-12,91%	3,99%
		FCP PAM DIVERSIFIE EQUILIBRE	D	10 000	9 496,96	20/12/2018	9 703,56	27/12/2018	13/12/2017	-2,96%	2,18%
		FCP PAM DIVERSIFIE OBLIGATIONS	D	10 000	10 508,51	20/12/2018	10 521,05	27/12/2018	13/12/2017	5,21%	0,12%
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP Global Investors	D	25 000	23 500,37	16/11/2018	23 127,52	23/11/2018	01/12/2012	-7,49%	-1,59%
		FCP Boa Obligations	OMLT	10 000	10 739,33	16/11/2018	10 748,28	23/11/2018	Mars. 2017	7,48%	0,08%
		FCP Boa Actions	A	10 000	8 302,20	16/11/2018	8 189,82	23/11/2018	Juil. 2017	-18,10%	-1,35%
BRM ASSET MANAGEMENT	IMPAXIS	FCP "SDE"	D	1 000	2 083,36	05/09/2014	ND	ND	14/03/2011	-	-
CGF GESTION	CGF BOURSE	FCPCR SONATEL	D	1 000	5 862,43	13/12/2018	5 603,19	20/12/2018	19/02/2004	460,32%	-4,42%
	IMPAXIS SECURITIES	FCP FORCE PAD	D	1 000	1 281,42	12/12/2018	1 289,49	19/12/2018	16/02/2014	28,95%	0,63%
	CGF BOURSE	FCPE SINI GNESIGUI	D	1 000	1 257,06	18/12/2018	1 263,85	25/12/2018	25/02/2014	26,38%	0,54%
	CGF BOURSE	FCPE DP WORLD DAKAR	D	1 000	1 077,84	17/12/2018	1 079,73	24/12/2018	04/10/2016	7,97%	0,17%
EDC Asset Management	EDC Investment Corporation	FCP ECOBANK UEMOA DIVERSIFIE	D	5 000	6 418,00	05/12/2018	6 512,00	12/12/2018	19/09/2007	30,24%	1,46%
		FCP ECOBANK UEMOA OBLIGATAIRE	OMLT	20 000 000	21 072 699,00	05/12/2018	21 086 929,00	12/12/2018	01/01/2018	5,43%	0,07%
		FCP ECOBANK UEMOA RENDEMENT	OMLT	1 000 000	1 376 464,00	05/12/2018	1 380 523,00	12/12/2018	10/10/2007	38,05%	0,29%
		FCP ECOBANK ACTIONS UEMOA	A	5 000	2 716,00	05/12/2018	2 803,00	12/12/2018	20/04/2016	-43,94%	3,20%
BRIDGE ASSET MANAGEMENT	BRIDGE SECURITIES	FCP BRIDGE INSITUTIONNEL	DIVERSIFIE	25 000 000	25 115 331,42	16/02/2018	25 123 507,60	23/02/2018	02/11/2017	0,49%	0,03%
SGO MALI FINANCE	SGI MALI	FCPE ORANGE MALI	D	10 000	20 566,88	19/12/2018	20 599,05	26/12/2018	03/09/2012	105,99%	0,16%
ATTIJARI ASSET MANAGEMENT	SGI AFRICAINE DE BOURSE	ATTIJARI OBLIG	OMLT	10000	12254,76	21/12/2018	12259,66	28/12/2018	13/07/2012	22,60%	0,04%
		ATTIJARI LIQUIDITE	OCT	10000	11324,4	21/12/2018	11335,21	28/12/2018	30/08/2013	13,35%	0,10%
		ATTIJARI HORIZON	OMLT	10000	12420,41	21/12/2018	12425,42	28/12/2018	30/08/2013	24,25%	0,04%
		ATTIJARI ACTIONS	A	10000	8098,93	21/12/2018	8541,94	28/12/2018	21/05/2015	-14,58%	5,47%
		ATTIJARI DIVERSIFIE	D	10000	11064,52	21/12/2018	11205,22	28/12/2018	21/05/2015	12,05%	1,27%
		ATTIJARI INVEST	OMLT	10000	11498,37	21/12/2018	11507,69	28/12/2018	21/01/2016	15,08%	0,08%
		ATTIJARI PATRIMOINE	OMLT	10000	11541,45	21/12/2018	11 555,29	28/12/2018	21/01/2016	15,55%	0,12%
MENSUELLES											
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP CNRA	D	2 500	4 308,00	30/06/2015	3 133,00	14/08/2015	29/10/2013	25,32%	-27,27%
		FCP KARIMA ETHIQUE	D	1 000	1 366,00	03/07/2015	1 458,00	03/08/2015	22/05/2013	45,80%	6,73%